

Criminologie

APPEL À CONTRIBUTION

NUMÉRO DU PRINTEMPS 2023 – Les droits, la parole et les besoins des jeunes placés

Les jeunes placés, qu'ils aient été pris en charge sous la Loi de protection de la jeunesse (LPJ) ou la Loi sur le système de justice pénale (LSJPA), sont confrontés à des défis majeurs dans chacune des sphères de leur vie. De plus, ces jeunes, avant d'être « placés », vivent les mêmes enjeux que les jeunes de leur âge du fait notamment de leur transition vers l'âge adulte (Galland, 2001). Ils peuvent ainsi être confrontés à diverses problématiques (p. ex., santé mentale, parcours de judiciarisation, itinérance). Ces problématiques rendent compte des vulnérabilités de ces jeunes et des défis importants qu'ils doivent affronter (Goyette, Pontbriand et Bellot, 2011). Par conséquent, répondre à ces enjeux majeurs nécessite de prendre en compte l'ensemble des sphères de la vie des jeunes afin d'optimiser leur prise en charge.

Par ailleurs, sur le plan international, la Convention internationale des droits de l'enfant promeut la nécessité de permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leur opinion tout au long du processus de décision (Défenseur des droits, 2017), mais aussi leur compétence à s'impliquer de manière active dans l'exercice citoyen (Eudier, 2007). On retrouve ces considérations au sein des réglementations propres aux pays eux-mêmes, comme c'est le cas par exemple au Québec avec les lois sur la santé et les services sociaux et sur la protection de la jeunesse, ou encore en France avec la Loi du 2 janvier 2002 (Lacroix, 2016).

Le contexte social dans lequel évoluent les jeunes placés (situation scolaire, professionnelle et résidentielle, réseau de soutien), les liens avec leur prise en charge en protection de la jeunesse ou sous la LSJPA, ainsi que les parcours différenciés des jeunes de la diversité (p. ex., jeunes racisés, autochtones, trans) sont également à considérer afin de comprendre les enjeux particuliers qu'ils peuvent vivre et d'accueillir leur point de vue sur les services. Au Québec, ces réflexions s'alignent tout à fait avec plusieurs des recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, dans son rapport publié le 3 mai 2021, soit la nécessité de favoriser la participation et le respect des droits des jeunes ainsi que le soutien de ces jeunes dans leur transition à la vie adulte (Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021).

Ces constats soulèvent ainsi la nécessité de replacer les adolescents et les jeunes adultes au cœur du processus de prise en charge par le système de protection de la jeunesse au même titre que ceux pris en charge par le système de justice pénale pour les adolescents, les perceptions et expériences

de ces derniers sur le système de justice pénale étant par exemple encore trop peu explorées (Niang et al., 2021). Cela implique de conduire davantage de réflexions sur les **droits** de ces jeunes, leur **participation** au sein du système ainsi que la prise en charge de leurs **besoins** dans les multiples sphères de leur vie. Plus précisément, il s'agit de leur donner l'information nécessaire sur leurs droits, de la manière de les faire valoir et de créer une véritable intériorisation de ces droits afin qu'ils puissent en assurer le plein exercice. Ajouté à cela, il apparaît essentiel de les entendre et d'assurer leur participation dans les décisions qui les concernent, mais également de répondre à leurs besoins relatifs aux défis qu'ils rencontrent durant leur placement et dans leur accès à l'autonomie, ces derniers étant particulièrement saillants à la sortie du placement (Mann-Feder et Goyette, 2019).

L'objectif principal de ce numéro est de réunir, autour de trois angles de réflexion, les contributions de recherche qui traitent des enjeux de la protection de la jeunesse en redonnant une place aux adolescents et aux jeunes adultes, âgés de 12 à 35 ans, qui font ou qui ont fait l'objet d'une prise en charge sous la LPJ ou sous la LSJPA.

Le premier angle concerne **les besoins et les expériences des jeunes** en situation de placement ou de sortie de placement. Il pourra s'agir d'aborder aussi bien les défis qu'ils rencontrent dans les différentes sphères de leur vie que leurs perceptions et leur vécu, leur soutien vers l'autonomie (comme la préparation à la vie adulte, l'insertion professionnelle et les projets d'études, l'instabilité résidentielle, la judiciarisation, etc.), ou encore les enjeux liés à leur trajectoire de service.

Le deuxième angle traite des enjeux qui entourent **les droits des jeunes** placés ainsi que le respect de ces droits. Cela concerne aussi bien les méthodes d'information et de prévention dans l'accès aux droits des jeunes, les acteurs impliqués dans le respect de ces droits, le respect des droits d'accès aux services ou encore les inégalités sociales et discriminations.

Enfin, le dernier angle vise à mettre en évidence les enjeux de la **participation des jeunes placés** (les recherches et les méthodes participatives, la participation des jeunes dans le processus sociojudiciaire, etc.).

POUR PROPOSER UNE CONTRIBUTION D'ARTICLE

Pour proposer une contribution à ce numéro thématique, veuillez transmettre les noms, affiliations et coordonnées des auteurs à Anta Niang (anta.niang.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca), Natacha Brunelle (natacha.brunelle@uqtr.ca) et Martin Goyette (martin.goyette@enap.ca). Votre proposition doit également inclure un titre et un résumé en français de 250 à 500 mots.

La **date limite** pour soumettre votre proposition est le **15 janvier 2022**. Les auteurs dont la proposition sera retenue auront ensuite jusqu'au 15 avril 2022 pour soumettre la première version complète de leur manuscrit. Les manuscrits feront par la suite l'objet d'une évaluation par les pairs. Les révisions devront être soumises au plus tard le 15 octobre 2022 en vue d'une publication dans la revue *Criminologie* au printemps 2023.

LA REVUE *CRIMINOLOGIE*

La revue *Criminologie*, fondée par Denis Szabo en 1968, est publiée par les Presses de l'Université de Montréal. Figurant parmi les premières revues de sciences sociales québécoises, elle est aujourd'hui la seule revue de criminologie francophone en Amérique du Nord.

Depuis 2002, la revue *Criminologie* est aussi disponible sur la plateforme de diffusion numérique Érudit. Tous les numéros depuis 1968 sont numérisés et accessibles en ligne. La revue *Criminologie* offre depuis 2017 le libre accès total à l'ensemble de ses publications. Également, la plateforme de gestion en ligne des articles (<http://www.criminologie.ca>) permet aux auteurs de soumettre leurs articles scientifiques. Chaque numéro propose une dizaine d'articles thématiques ainsi que des articles hors thème.

